

I

(Résolutions, recommandations et avis)

AVIS

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN

556^E SESSION PLÉNIÈRE DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN — INTERACTIO,
2.12.2020-3.12.2020

Avis du Comité économique et social européen sur «Vers une stratégie de l'Union européenne visant à renforcer les aptitudes et les compétences vertes pour tous»

(avis d'initiative)

(2021/C 56/01)

Rapporteure: **Tatjana BABRAUSKIENĖ**

Décision de l'assemblée plénière	20.2.2020
Base juridique	article 32, paragraphe 2, du règlement intérieur Avis d'initiative
Compétence	Section «Emploi, affaires sociales et citoyenneté
Adoption en section	11.11.2020
Adoption en session plénière	2.12.2020
Session plénière n°	556
Résultat du vote	241/4/8
(pour/contre/abstentions)	

1. Conclusions et recommandations

1.1. Le Comité économique et social européen (CESE) souligne que **la responsabilité environnementale est une obligation qui s'impose à chacun**. Le développement durable sur le plan environnemental exige une mutation sociale radicale, y compris des changements individuels et collectifs dans nos mentalités, nos comportements, nos modes de vie, ainsi que dans l'organisation sociale, politique et économique de nos pays et de nos sociétés.

1.2. Le CESE prie instamment les États membres de mettre en place des stratégies nationales efficaces en y associant les partenaires sociaux et les acteurs concernés, pour prendre des mesures en vue de mettre en œuvre sans délai les **objectifs de développement durable des Nations unies (ODD)**, qui appellent les pays à agir en faveur d'une éducation inclusive et équitable de qualité (ODD 4) et de la lutte contre le changement climatique (ODD 13). Plus particulièrement, la cible 13.3 vise à: «améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide». La cible 4.7 vise à «faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable», lesquelles ne sont pas seulement envisagées comme le moyen d'enrichir la palette de compétences et de stimuler l'économie, mais aussi comme un outil pour faire progresser les **objectifs de la citoyenneté mondiale et de la paix**. L'éducation joue un rôle crucial dans ce changement, qui va bien au-delà de la seule prise en compte des questions environnementales dans un programme d'études.

1.3. Le CESE invite la Commission européenne et les États membres à mettre en œuvre le premier principe du **socle européen des droits sociaux (SEDS)**, qui est de faire en sorte qu'une éducation, une formation et un apprentissage tout au long de la vie inclusifs et de qualité soient un droit pour tous en Europe, à l'appliquer de manière à améliorer l'offre de compétences vertes pour la protection de l'environnement et de compétences professionnelles pour tous, et à soutenir la mise en œuvre de ce principe par des financements publics durables, convenus avec les partenaires sociaux et la société civile.

1.4. Le CESE estime que les compétences vertes, la responsabilité environnementale et le développement durable devraient être intégrés de manière transversale dans les acquis d'apprentissage (connaissances, compétences, attitudes et valeurs) concernant l'éducation formelle, informelle et non formelle des apprenants de tous âges, et ce, dans chaque secteur de l'éducation, dans l'apprentissage et dans les actions de formation des travailleurs des secteurs verts mais aussi d'autres secteurs.

1.5. Le CESE rappelle à la Commission européenne et aux États membres l'importance de mieux articuler les politiques environnementales avec celles de l'emploi et de l'éducation. Une telle démarche devrait également contribuer à mettre l'accent sur l'anticipation et le développement des compétences des chômeurs ou des personnes exerçant une activité professionnelle, dont la formation devrait couvrir la responsabilité environnementale et se concentrer spécifiquement sur les compétences vertes. Il est donc essentiel de veiller à ce que, tant du point de vue de l'apprentissage que celui de l'enseignement, la thématique du changement climatique s'inscrive dans une culture scolaire démocratique et un environnement d'apprentissage qui soient marqués par une «culture verte», expérimentant la **création d'écoles vertes**, lesquelles, dans la mesure où elles seront dotées d'infrastructures responsables sur le plan climatique et respectueuses de l'environnement, fonctionneront de manière durable en partenariat avec l'ensemble des acteurs scolaires et prépareront les élèves à lutter contre le changement climatique en tant que citoyens actifs et dans le cadre de leurs futurs emplois.

1.6. Le CESE invite la Commission européenne à effectuer des **recherches à l'échelle de l'Union** sur le développement des compétences vertes dans les États membres et à fonder sa stratégie politique sur les conclusions de ces recherches. L'école est, pour les élèves, une source essentielle pour s'informer sur les questions environnementales, en particulier à l'«ère du tout-internet», des médias sociaux et de l'infox. Toutefois, de plus amples informations sont nécessaires à propos des politiques que mènent les États membres de l'Union européenne pour que la sensibilisation au changement climatique, la responsabilité environnementale et le développement durable deviennent, en tant que compétences vertes, des composantes de leurs politiques éducatives et de leurs programmes concernant l'éducation des jeunes enfants et l'enseignement général et supérieur. Ces recherches devraient également se concentrer sur les compétences vertes sociales et professionnelles dans les secteurs de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP), de l'enseignement et de la formation initiaux (EFPI) et de l'enseignement professionnel continu (EFPC), ainsi qu'en ce qui concerne le renforcement des compétences et la reconversion des chômeurs et des travailleurs.

1.7. Le CESE rappelle que des aptitudes et des compétences vertes sont nécessaires pour tous les citoyens, jeunes ou âgés. Il convient donc de veiller davantage à les mettre en œuvre en cohérence avec l'application du **cadre des compétences clés** ⁽¹⁾ pour tous les types d'enseignement, et de l'utiliser afin d'améliorer les compétences citoyennes, indispensables pour que chacun prenne ses responsabilités en matière d'environnement, ainsi que les «compétence mathématique et compétences en sciences, en technologies et en ingénierie», qui doivent servir la durabilité environnementale, notamment en ce qui concerne le progrès scientifique et technologique. En outre, les compétences vertes et les questions de responsabilité environnementale devraient être intégrées dans toutes les matières, en particulier en géographie, en morale et philosophie.

1.8. Le CESE se félicite que le nouveau programme européen en matière de compétences ⁽²⁾ de la Commission européenne (2020) mette l'accent sur les compétences vertes, mais déplore qu'il ne définisse aucun objectif pour les pays en ce qui concerne le taux de participation des adultes à une formation inclusive et de qualité portant au moins sur les compétences vertes de base, alors qu'il suggère un pourcentage-cible de participation à des formations pour adultes dans le domaine des compétences numériques de base.

1.9. Le CESE se réjouit que le pacte vert pour l'Europe ⁽³⁾ (2019) présente une stratégie européenne globale en matière de lutte contre le changement climatique et de protection de l'environnement en vue de parvenir à la neutralité climatique de l'Union européenne d'ici 2050 et qu'il ait annoncé différentes stratégies qui seront suivies par les règlements, fonds et réformes nationales à venir. Le CESE invite les États membres à mettre en place des politiques nationales qui soient également axées sur l'éducation en matière de responsabilité environnementale et de compétences vertes, ainsi que sur **un**

⁽¹⁾ JO C 189 du 4.6.2018, p. 1.

⁽²⁾ COM(2020) 274 final.

⁽³⁾ COM(2019) 640 final.

renforcement des compétences et une reconversion proactifs afin de faciliter la transition juste vers une économie verte pour tous, notamment pour les travailleurs des secteurs en déclin. Le CESE rappelle que ces réformes doivent s'inscrire dans le cadre d'un dialogue social efficace avec les syndicats d'enseignants et de travailleurs, les employeurs et s'effectuer en concertation avec les organisations de la société civile concernées.

1.10. Le CESE se félicite de la proposition du pacte vert pour l'Europe visant à créer un **«cadre de compétences européen»** et recommande à la Commission de l'étendre à l'apprentissage **formel, informel et non formel** au titre de la «méthode ouverte de coopération», en associant à la démarche les représentants des ministères de l'éducation, les partenaires sociaux des secteurs de l'éducation et de la formation, et d'autres parties prenantes concernées, telles que les ONG de jeunes et celles du secteur éducatif.

1.11. Le CESE se félicite que le Parlement européen ait adopté une résolution sur le pacte vert pour l'Europe⁽⁴⁾ et ait souligné que la **stratégie industrielle** doit tenir compte de ses répercussions sur la main-d'œuvre, ainsi que **de la formation, de la reconversion et du développement de compétences des travailleurs**⁽⁵⁾, et il soutient en outre la dimension régionale de cette stratégie et est favorable à une gouvernance forte s'appuyant sur le dialogue social. Le CESE fait observer que les entreprises doivent elles aussi élaborer des stratégies en matière de protection de l'environnement, pour lesquelles il y a également lieu de prévoir un développement des compétences à l'intention des employeurs.

1.12. Le CESE appelle les futures présidences de l'Union européenne et la Commission européenne à renforcer la coopération entre les **Conseils «Éducation», «Emploi» et «Environnement»**, afin que les décideurs au plus haut niveau établissent un lien entre la lutte contre le changement climatique et l'importance que revêt l'offre de compétences vertes pour toutes les tranches d'âge, sous toutes les formes et dans tous les types du secteur de l'éducation et de la formation.

1.13. Le CESE appelle de ses vœux l'élaboration d'une **stratégie globale au niveau de l'Union européenne**, sous la forme, par exemple, d'une recommandation du Conseil, sur l'amélioration de l'éducation et de la formation dans le domaine des compétences vertes, le développement de stratégies en matière d'écoles vertes et l'offre de programmes de renforcement des compétences et de reconversion destinés aux adultes, tant sur le lieu de travail qu'en dehors de lui, afin de développer les compétences nécessaires à la protection de l'environnement, à la société et à l'écologisation de l'économie. Une telle recommandation du Conseil pourrait donner suite aux suggestions formulées dans la nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe, quand elle préconise de se concentrer sur la manière de développer chez tous les européens une attitude respectueuse de l'environnement, de faire de la responsabilité environnementale une compétence transversale dans le domaine de l'éducation et de la formation au sein de l'espace européen de l'éducation, et de mettre l'accent sur l'égalité en matière de développement des compétences vertes pour toutes les catégories d'âge et surtout pour les groupes défavorisés sur le plan socioéconomique. Dès lors, la mise en œuvre de cette stratégie devrait également exiger que cette amélioration de l'éducation et de la formation s'assortisse de ressources durables et techniquement pertinentes, offrant les moyens, financiers et humains nécessaires, et qu'elle soit financée par le budget public.

1.14. Le CESE est d'avis que les États membres devraient mettre en place des politiques globales et prévoir les financements nécessaires pour **soutenir le développement professionnel initial et continu des enseignants et des formateurs en matière de protection de l'environnement** en tant que thème transversal pour le personnel enseignant, tous domaines, niveaux et types d'éducation et de formation confondus, ainsi qu'une formation spécifique sur les compétences vertes. Les États membres devraient également veiller à assurer un soutien professionnel adéquat aux enseignants et aux formateurs, et fournir à chacun d'entre eux, sur cette thématique, un matériel didactique, des outils, des méthodes et des pratiques pédagogiques qui soient pertinents et actualisés.

1.15. Le CESE rappelle que l'acquisition de compétences vertes sur le lieu de travail améliorerait la résilience et la capacité d'adaptation des travailleurs, des cadres et des autres parties prenantes, tout en contribuant à la croissance verte. Le CESE appelle à encourager les entreprises, dont les PME en particulier, à coopérer et mettre leurs ressources en commun afin de répondre aux besoins de formation concernant les compétences vertes techniques et non techniques.

1.16. Le CESE plaide pour que soit garanti un **financement européen en faveur des compétences vertes et de la compétence de la protection de l'environnement: Erasmus+, le FSE+, le plan de relance, et le Fonds pour une transition juste**, par exemple, devraient avoir pour objectif de soutenir financièrement le développement des compétences vertes pour les apprenants, toutes catégories d'âge confondues.

⁽⁴⁾ Résolution du Parlement européen du 15 janvier 2020 sur le pacte vert pour l'Europe.

⁽⁵⁾ Souligné par nous.

1.17. Le CESE appelle de ses vœux une **écologisation du Semestre européen** ⁽⁶⁾ et demande à la Commission de travailler de concert avec les ministères de l'éducation, les partenaires sociaux concernés et les organisations de la société civile à définir, à l'intention des États membres de l'Union européenne, des recommandations par pays qui porteraient sur le renforcement de l'offre de compétences vertes à tous les niveaux et dans tous les types d'enseignement des secteurs de l'éducation et de la formation, **depuis l'éducation de la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur et à l'éducation des adultes**, en veillant aussi à fournir un soutien efficace aux adultes, tant sur les lieux de travail qu'en dehors d'eux.

2. Observations générales

2.1. La lutte contre le changement climatique a des répercussions considérables sur les conditions sociales, l'éducation, l'emploi et le marché du travail. Des mobilisations citoyennes d'une importance particulière ont marqué l'année 2019 en Europe, notamment celles des étudiants, demandant aux pouvoirs publics de prendre des mesures urgentes et ambitieuses afin de contrer le changement climatique. La responsabilité environnementale et les compétences vertes sont un impératif pour tout un chacun, les consommateurs comme les citoyens au sens large, mais aussi les décideurs politiques, les entreprises et les travailleurs. Il s'agit d'un élément qui est nécessaire pour l'ensemble des secteurs et des activités, tant dans la vie active, pour des tâches allant de la planification stratégique et de l'innovation au travail sur le terrain dans les usines et les services, que dans la vie de tous les jours, par exemple dans les domaines du logement, des transports et de la consommation, essentiellement parce qu'il fait partie intégrante de chaque profession, même si certains emplois peuvent être considérés comme «spécialisés dans l'environnement».

2.2. Les perturbations que la pandémie de COVID-19 a provoquées dans les économies ne devraient pas avoir pour conséquence que la politique climatique devienne rétrograde dans l'ordre des priorités des gouvernements et des citoyens dans l'ensemble de l'Europe. Ses responsables politiques, ses entreprises, ses législateurs et ses militants environnementaux ont appelé ses dirigeants européens à procéder à des investissements verts afin de relancer la croissance après la pandémie de coronavirus, l'hypothèse sous-jacente étant que lutter contre le changement climatique et promouvoir la biodiversité contribuera à reconstruire des économies plus fortes. Les programmes de relance budgétaire de l'après-pandémie de COVID-19 seront l'occasion d'amorcer un processus de transformation et de reprise écologique, qui s'accompagnera de la création d'emplois verts.

2.3. Parallèlement, plusieurs pays ont connu de vastes mouvements de contestation en réaction à des réformes fiscales et sociales perçues comme inéquitables par une partie de leur population. Ces évolutions récentes montrent qu'il est urgent et indispensable de mettre en place des politiques climatiques ambitieuses et significatives, qui devraient être inclusives et soutenir les régions, les secteurs et les travailleurs les plus vulnérables ainsi que les citoyens en général. Ces politiques climatiques ont naturellement une **incidence sur l'apprentissage formel, informel et non formel des apprenants de tous âges** et les compétences vertes, la responsabilité environnementale et le développement durable devraient être intégrés de manière transversale dans les acquis pédagogiques (connaissances, compétences, attitudes et valeurs) de chaque secteur de l'éducation, de l'apprentissage et de l'offre de formation des travailleurs, dans les secteurs verts comme en dehors d'eux. Les aptitudes et les compétences écologiques devraient être comprises comme celles qui sont nécessaires tant à la société qu'à l'économie en relation avec les exigences environnementales. Les questions environnementales couvrent un large éventail de problématiques, allant du changement climatique et de la pollution aux ressources naturelles et à la biodiversité.

2.4. L'éducation joue un rôle essentiel dans la sensibilisation aux défis environnementaux et dans le développement des attitudes et comportements susceptibles de changer la donne. Si de nombreux jeunes de 15 ans se déclarent pessimistes quant à leur avenir d'un point de vue environnemental ⁽⁷⁾, selon l'OCDE ⁽⁸⁾, un grand nombre de pays ont déjà intégré des **thèmes environnementaux dans leurs programmes d'études** et se préoccupent de questions telles que le recyclage, les modes de consommation au quotidien et les comportements durables. L'école est, pour les élèves, une source d'information essentielle sur les questions environnementales, et constitue le lieu où se forment des citoyens responsables et capables d'exercer un esprit critique, qui ont conscience des tenants et aboutissants des problèmes environnementaux et les comprennent, mais peuvent aussi se prévaloir des connaissances, compétences et attitudes nécessaires pour y trouver des solutions plus durables. Toutefois, de plus amples informations sont nécessaires à propos des politiques que mènent les États membres de l'Union européenne pour que la sensibilisation au changement climatique, la responsabilité environnementale et le développement durable deviennent, en tant que compétences vertes, des composantes de leurs politiques éducatives et de leurs programmes concernant l'éducation des jeunes enfants et l'enseignement général et supérieur.

⁽⁶⁾ Conseil «Environnement», 5 mars 2019.

⁽⁷⁾ OCDE (2019), Avvisati, F., Is there a generational divide in environmental optimism? («Existe-t-il une fracture générationnelle en ce qui concerne l'optimisme environnemental?»), PISA en bref, n° 95.

⁽⁸⁾ OCDE (2014), Trends shaping education 2014 Spotlight 4 («Les grandes mutations qui transforment l'éducation 2014», Coup de projecteur 4).

2.5. Tous les citoyens, qu'ils soient jeunes ou âgés, ont besoin des compétences et aptitudes vertes. Les compétences vertes constituent une notion transversale et ont trait à la capacité d'intégrer des aspects environnementaux avec d'autres compétences. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir une compréhension et une connaissance suffisantes des questions environnementales, mais aussi de disposer d'une base solide en matière de compétences tant générales que professionnelles. Le cadre européen des compétences clés⁽⁹⁾ observe que «*la compétence mathématique et les compétences en sciences, en technologies et en ingénierie*» doivent soutenir la durabilité environnementale, notamment au regard des progrès scientifiques et technologiques et que les compétences citoyennes sont nécessaires pour que chacun prenne ses responsabilités en matière d'environnement. Les compétences dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) constituent une base importante pour appréhender les questions environnementales et élaborer des solutions aux problèmes qui se posent. Les compétences telles que l'esprit critique, la créativité et la capacité de collaborer ou travailler en équipe sont également importantes pour permettre une citoyenneté active et respectueuse de l'environnement.

2.6. Selon l'OCDE, si seule une minorité d'écoles, dans la plupart des pays, proposent des cours consacrés spécifiquement à l'environnement, la question est souvent débattue dans le cadre d'autres programmes de base, et de nombreuses écoles organisent des activités extrascolaires axées sur l'environnement⁽¹⁰⁾. Toutefois, il n'existe toujours pas de **recherche internationale** spécifique sur les stratégies et les programmes nationaux concernant des sujets tels que la science de l'environnement, les comportements environnementaux ou le développement spécifique d'une offre de compétences vertes, ainsi que sur l'évaluation de telles aptitudes. Le CESE invite dès lors la Commission à lancer des recherches sur le développement des compétences vertes dans les États membres et à fonder sa stratégie sur leurs conclusions.

2.7. L'écologisation de l'économie consiste à fabriquer des produits et proposer des services en utilisant moins d'énergie et de matières premières et en réduisant les émissions de carbone afférentes. Elle s'applique à toutes les activités économiques, dans tous les secteurs, et son champ d'application couvre les travailleurs comme les consommateurs⁽¹¹⁾. La transition vers une économie à faibles émissions de carbone entraîne des changements structurels dans les secteurs et les professions, étant donné que de nouvelles professions «vertes» voient le jour ou sont de plus en plus demandées. Toutefois, c'est l'écologisation des professions existantes qui est le plus nécessaire. Elle suppose de **nouveaux ensembles de compétences, qui nécessitent d'actualiser les programmes d'études**, voire de créer de nouvelles qualifications, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation.

2.8. Chaque profession se doit de prendre en considération les aspects environnementaux qui la concernent spécifiquement. Si l'écologisation de l'économie crée des besoins en compétences, en particulier dans des secteurs particuliers tels que l'efficacité énergétique, l'utilisation efficace des ressources, la construction ou l'industrie manufacturière, le passage à une économie circulaire crée des besoins en compétences «vertes» dans un large éventail d'industries. Ces nouveaux faisceaux de compétences doivent également être intégrés dans différents secteurs de l'éducation, dont l'enseignement et la formation professionnels (EFP), allant de la formation professionnelle initiale (EFPI) à l'éducation et à la formation continues (EFPC), en passant par les programmes d'apprentissages. Ces nouvelles «compétences vertes» peuvent aller de compétences très techniques, propre à certains emplois, à des compétences moins techniques, par exemple en matière d'utilisation responsable des ressources, qui peuvent s'appliquer à l'ensemble des professions, niveaux hiérarchiques et secteurs⁽¹²⁾.

2.9. En la matière, il n'existe toujours pas de **stratégie globale au niveau de l'Union européenne**, sous la forme, par exemple, d'une recommandation du Conseil, sur l'amélioration de l'éducation et de la formation dans le domaine des compétences vertes, le développement de stratégies en matière d'écoles vertes et l'offre de programmes de renforcement des compétences et de reconversion destinés aux adultes, sur les lieux de travail et en dehors d'eux, afin de développer les compétences nécessaires à la protection de l'environnement, à la société et à l'écologisation de l'économie. Le CESE se félicite que le nouveau programme européen en matière de compétences de la Commission européenne⁽¹³⁾ (2020) se concentre sur les compétences vertes, mais déplore qu'il ne définisse aucun objectif pour les pays en ce qui concerne la proportion d'adultes dotés au moins des compétences vertes de base, alors qu'il suggère un pourcentage-cible de participation à des formations pour adultes dans le domaine des compétences numériques de base. Une telle recommandation du Conseil pourrait donner suite aux propositions formulées dans la nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe, quand elle préconise de se concentrer sur la manière de développer chez tous les européens une attitude respectueuse de

⁽⁹⁾ JO C 189 du 4.6.2018, p. 1.

⁽¹⁰⁾ OCDE (2012), How «green» are today's 15-year-olds? («Dans quelle mesure les jeunes de 15 ans sont-ils «verts» aujourd'hui?»), PISA en bref, n° 15.

⁽¹¹⁾ Eurofound (2011), Industrial relations and sustainability: the role of social partners in the transition towards a green economy («Relations entre partenaires sociaux et durabilité: le rôle des partenaires sociaux dans la transition vers une économie verte»).

⁽¹²⁾ Cedefop (2019), Skills for green jobs: 2018 update (Compétences pour les emplois verts: mise à jour 2018). Rapport de synthèse européen. Ces recherches du Cedefop examinent l'évolution de la situation en Allemagne, au Danemark, en Espagne, en Estonie, en France et au Royaume-Uni.

⁽¹³⁾ COM(2020) 274 final.

l'environnement, de faire de la responsabilité environnementale une compétence transversale dans le domaine de l'éducation et de la formation au sein de l'espace européen de l'éducation, et de mettre l'accent sur l'égalité en matière d'acquisition de compétences vertes pour tous les âges, les genres et les groupes défavorisés sur le plan socioéconomique.

2.10. Le passage à une économie circulaire et à faibles émissions de carbone modifiera inévitablement les structures sectorielles et professionnelles, ouvrant des perspectives mais posant également des défis, cette évolution ayant également pour effet que certains secteurs connaîtront un déclin et que d'autres seront confrontés à des problèmes de recrutement. De ce point de vue, des approches sur mesure en faveur des groupes d'adultes plus vulnérables, comme les personnes peu qualifiées⁽¹⁴⁾, peuvent produire des avantages socio-économiques supplémentaires.

2.11. Il y a lieu de mettre en place des politiques globales et prévoir les financements nécessaires pour soutenir le développement professionnel initial et continu des enseignants et des formateurs en matière de protection de l'environnement en tant que thème transversal pour le personnel enseignant, dans tous les domaines, niveaux et types d'éducation et de formation, ainsi qu'une formation spécifique sur les compétences vertes. Il conviendrait également de garantir un soutien professionnel adéquat aux enseignants et aux formateurs, ainsi que de fournir à chacun d'entre eux un matériel didactique, des outils, des méthodes et des pratiques pédagogiques qui soient pertinents et actualisés concernant cette thématique.

2.12. Des recherches récentes⁽¹⁵⁾ montrent que, d'une manière générale, les programmes de formation destinés au développement des compétences des chômeurs ou des travailleurs ne se concentrent que rarement de façon spécifique sur les compétences vertes, même si des organisations sectorielles et les associations caritatives ou à but non lucratif sont parfois actives dans le développement de ce type de compétences. Cette situation peut révéler la faiblesse des liens entre les politiques pertinentes d'un point de vue environnemental et celles qui traitent de l'emploi et des compétences, dont l'anticipation de celles qui seront nécessaires. Dans les pays étudiés, il est rare que les règlements, les politiques et les stratégies portent exclusivement sur les compétences et les emplois verts. Par ailleurs, les subventions et les incitations destinées à encourager les entreprises à développer les compétences vertes sont tout aussi peu fréquentes.

3. Observations spécifiques

3.1. Le CESE fait observer que les **objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies** demandent aux États de prendre des mesures en faveur d'une éducation inclusive et équitable de qualité (ODD 4) et de la lutte contre le changement climatique (ODD 13). Plus particulièrement, la cible 13.3 vise à «améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide». La cible 4.7 vise à «faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable», lesquelles ne sont pas seulement envisagées comme le moyen d'enrichir la palette de compétences et de stimuler l'économie, mais aussi comme un outil pour faire progresser les **objectifs de la citoyenneté mondiale résolument active et démocratique et de la paix**.

3.2. Le CESE insiste sur la nécessité de mettre en œuvre le premier principe du **socle européen des droits sociaux (SEDS)**, qui est de faire en sorte qu'une éducation, une formation et un apprentissage tout au long de la vie inclusifs et de qualité soient un droit pour tous en Europe, dans le cadre des efforts visant à améliorer l'offre de compétences et d'aptitudes vertes pour tous, et de soutenir la mise en œuvre de ce principe par des financements publics durables, convenus avec les partenaires sociaux et la société civile.

3.3. Le CESE se réjouit que le pacte vert pour l'Europe⁽¹⁶⁾, publié le 11 décembre 2019, présente une stratégie européenne globale en matière de lutte contre le changement climatique et de protection de l'environnement en vue de parvenir à la neutralité climatique de l'Union européenne d'ici 2050 et qu'il ait annoncé différentes stratégies qui seront suivies par les règlements, fonds et réformes nationales à venir. Le CESE se félicite tout particulièrement que le pacte vert pour l'Europe souligne que «les écoles, les établissements de formation et les universités sont bien placés pour dialoguer avec les élèves, les parents et la communauté au sens large sur les changements nécessaires pour une transition réussie». Le pacte vert pour l'Europe insiste également sur l'importance qu'un renforcement des compétences et une reconversion professionnelle proactifs revêtent pour faciliter une transition juste vers une économie verte pour tous et particulièrement pour les travailleurs des secteurs en déclin.

⁽¹⁴⁾ Voir Cedefop (2020), Empowering adults through upskilling and reskilling pathways, Volume 1: adult population with potential for upskilling and reskilling, for a comprehensive overview of low-skilled adults in the EU 27 and the UK («Autonomiser les adultes grâce à des parcours de reconversion et de perfectionnement professionnels. Volume 1: population adulte avec un potentiel de reconversion et de perfectionnement professionnels, pour un aperçu global de la population adulte peu qualifiée dans l'EU-27 et au Royaume-Uni»).

⁽¹⁵⁾ Cedefop (2019), Skills for green jobs: 2018 update (Compétences pour les emplois verts: mise à jour 2018). Rapport de synthèse européen. Cette étude porte sur l'évolution de la situation en Allemagne, au Danemark, en Espagne, en Estonie, en France et au Royaume-Uni.

⁽¹⁶⁾ COM(2019) 640 final.

3.4. Le pacte vert pour l'Europe annonce le projet de la Commission européenne d'élaborer un «**cadre européen des compétences** pour contribuer au développement et à l'évaluation des connaissances, des compétences et des attitudes en matière de changement climatique et de développement durable». Il précise que la Commission «fournira également du matériel d'accompagnement et facilitera l'échange de bonnes pratiques au sein des réseaux de programmes de formation des enseignants de l'UE». Le CESE se félicite de cette proposition et recommande à la Commission de développer un cadre de compétences applicable à l'apprentissage **formel, informel et non formel** dans le cadre de la «méthode ouverte de coopération», à laquelle seraient associés des représentants des ministères de l'éducation, des partenaires sociaux des secteurs de l'éducation et de la formation, et d'autres parties prenantes concernées, telles que les ONG actives dans les domaines de la jeunesse et de l'éducation.

3.5. Du point de vue de l'apprentissage formel, les compétences vertes et l'accent mis sur le changement climatique dans l'apprentissage et l'enseignement vont de pair avec un processus de démocratisation de la gestion des écoles et un environnement d'apprentissage marqué par une «culture verte», avec la **création d'écoles vertes**, lesquelles, dans la mesure où elles sont dotées d'infrastructures responsables sur le plan climatique et respectueuses de l'environnement, sont gérées de manière durable, en partenariat avec l'ensemble de la communauté éducative, et préparent les élèves à lutter contre le changement climatique en tant que citoyens actifs et dans le cadre de leur futur emploi.

3.6. Il est nécessaire de développer les compétences vertes au moyen de **stratégies actives d'éducation et de formation et en matière de compétences** à l'échelon national, en coopération avec les parties prenantes, dans le cadre d'un dialogue social efficace et en consultation avec les organisations de la société civile concernées, et notamment avec les organisations d'étudiants, de jeunes, d'enseignants et de parents, afin de promouvoir une économie à faible intensité de carbone, économe en ressources et socialement inclusive. Ces stratégies doivent également être conçues et mises à jour en s'appuyant sur un système d'anticipation des besoins et de mise en adéquation des compétences⁽¹⁷⁾ qui intègre toutes les parties prenantes concernées, en particulier les partenaires sociaux et les ONG œuvrant dans les domaines de la jeunesse et de l'éducation, et tienne compte d'autres objectifs stratégiques, tels que ceux qui sont pertinents pour l'éducation, l'emploi, la protection de l'environnement, l'économie circulaire et la migration. Cela permettrait de mettre en œuvre de manière ciblée et en temps voulu une éducation et une formation sur les compétences vertes répondant aux besoins de la société et de l'économie. Concernant la transition vers une économie circulaire en tant qu'objectif stratégique pour les États membres, la promotion des compétences vertes devrait également être alignée sur les stratégies de croissance nationales afin de garantir que les initiatives en matière d'éducation et de formation répondent aux objectifs stratégiques nationaux.

3.7. Outre l'éducation formelle, les cadres non formels contribuent à l'éducation à l'écocitoyenneté en offrant la possibilité et en mettant en place les conditions qui permettent aux jeunes d'acquérir l'ensemble de connaissances ainsi que les compétences, les valeurs, les attitudes et les actions en faveur de l'environnement qui sont nécessaires pour devenir un écocitoyen. «De plus, un écocitoyen est habilité et encouragé à participer à la société en tant qu'acteur du changement contribuant à résoudre les problèmes environnementaux contemporains, à prévenir l'apparition de nouveaux problèmes, à parvenir à la durabilité et à rétablir notre relation (humaine) à la nature. Les pédagogies telles que l'éducation de terrain, l'éducation civique à l'écologie, la pédagogie de l'écojustice, la compétence à l'action et l'apprentissage fondé sur la recherche socioscientifique peuvent contribuer à développer les compétences des jeunes en vue de la participation civique sérieuse que requiert la réalisation des changements environnementaux et sociaux»⁽¹⁸⁾. Il est dès lors essentiel de soutenir **les programmes et les organisations d'enseignement non formel en s'appuyant sur ces méthodes de perfectionnement des compétences**, étant donné qu'elles complètent l'éducation formelle dispensée dans les écoles.

3.8. Invoquant l'exemple du premier **Conseil conjoint** réunissant les ministres européens des finances et de l'éducation qui s'est tenu en 2019⁽¹⁹⁾, le Comité appelle les futures présidences de l'Union européenne et la Commission européenne à renforcer la coopération entre les Conseils «Éducation», «Emploi» et «Environnement», afin que les décideurs au plus haut niveau établissent un lien entre la lutte contre le changement climatique et l'importance de l'offre de compétences vertes pour toutes les tranches d'âge.

⁽¹⁷⁾ Pour de plus amples informations sur l'anticipation et la mise en adéquation des compétences dans le cadre d'un système global de gouvernance des compétences, voir la page web du Cedefop sur l'anticipation et la mise en adéquation des compétences. Concernant l'importance de l'anticipation des compétences ciblant les compétences vertes, voir le rapport du Cedefop (2019), Skills for green jobs: 2018 update (Compétences pour les emplois verts: mise à jour 2018).

⁽¹⁸⁾ Paraskeva-Hadjichambi D. et al. (2020) «Educating for Environmental Citizenship in Non-formal Frameworks for Secondary Level Youth» (L'éducation à l'écocitoyenneté dans des cadres non formels pour les jeunes du niveau secondaire). Dans: Hadjichambis A. et al. (Eds) «Conceptualising Environmental Citizenship for 21st Century Education. Environmental Discourses in Science Education, vol. 4» (Conceptualiser l'écocitoyenneté pour l'éducation du XXI^e siècle. Les discours environnementaux dans l'éducation scientifique, vol. 4) Springer, Cham.

⁽¹⁹⁾ Joint session of Education and Finance Ministers (Session conjointe des ministres de l'éducation et des finances).

3.9. Le CESE se félicite en outre que le Parlement européen ait adopté une résolution sur le pacte vert pour l'Europe ⁽²⁰⁾ dans laquelle il «souligne que la **stratégie industrielle** doit dûment tenir compte des répercussions sur la main-d'œuvre ainsi que **de la formation, de la reconversion et du développement des compétences des travailleurs** ⁽²¹⁾; demande à la Commission d'examiner attentivement la dimension régionale de cette stratégie et de veiller à ce que personne ni aucune région ne soit laissée pour compte; insiste sur le fait que la stratégie doit prévoir un dialogue social auquel les travailleurs sont pleinement associés». Le CESE attire l'attention sur le fait que les entreprises doivent également élaborer des stratégies en matière de protection de l'environnement, pour lesquelles il y a également lieu de prévoir un développement des compétences pour les employeurs.

3.10. La responsabilité environnementale commence avec la mise à disposition d'informations concernant les solutions techniques à mettre en œuvre en vue de l'écologisation de l'économie, de la vie privée et des ménages. À cet égard, il est essentiel de mettre en place les mesures nécessaires pour que davantage de solutions technologiques écologiques soient offertes aux entreprises, aux organismes publics et aux ménages, ainsi que des formations sur la manière de les utiliser grâce à l'apprentissage par la pratique. Ainsi, la stratégie pour une transition juste ⁽²²⁾ devrait **soutenir le développement des compétences des adultes de tous âges** sur les lieux de travail et en dehors, et les aider à effectuer des choix de carrière et des transitions professionnelles et à conserver dans leur vie un état d'esprit tourné vers la durabilité.

3.11. Il importe que le premier principe du socle européen des droits sociaux devienne réalité pour s'assurer que tous les adultes aient un accès égal à une formation et un apprentissage tout au long de la vie inclusifs de qualité, tant sur le lieu de travail qu'en dehors, en ce qui concerne les compétences vertes, les technologies vertes et les compétences vertes techniques et non techniques de certaines professions, avec pour conséquence une reconnaissance des formations suivies afin d'améliorer le niveau de qualifications. Il y a lieu de veiller à soutenir efficacement l'amélioration de l'offre de formations sur les compétences vertes et les compétences pour les emplois verts, et ce au bénéfice de tous les travailleurs, quels que soient leur niveau de compétence, la taille de leur entreprise, le secteur ou encore la zone géographique dans lesquels ils travaillent. Ce soutien doit être développé dans le cadre d'une stratégie nationale et sectorielle, avec la participation des conseils sectoriels sur les compétences et des partenaires sociaux, et une attention particulière à la qualité de la formation des prestataires.

3.12. L'Union européenne doit stimuler ses investissements pour réduire ses émissions de carbone et son empreinte carbone grâce à des projets qui peuvent également créer des emplois de qualité. Le **financement des compétences vertes dans le domaine de la protection de l'environnement** est essentiel dans le cadre d'**Erasmus+** pour soutenir des projets de coopération en faveur de la jeunesse et de l'éducation dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, ainsi que la mobilité et l'échange d'étudiants, les jeunes, le personnel apprenant, le développement d'écoles vertes et la formation des enseignants. Le CESE note que la Commission s'emploie à fournir aux États membres de nouvelles ressources financières pour rendre les bâtiments scolaires et le fonctionnement des écoles plus durables, le but étant de mobiliser 3 milliards d'euros d'investissements dans les infrastructures scolaires en 2020. Le Comité soutient d'autres fonds de l'Union européenne, tels que le FSE+, le plan de relance et le Fonds pour une transition juste pour apporter en priorité un soutien financier au développement des compétences vertes des apprenants de tous âges. Dans le même temps, l'investissement public durable dans l'éducation et la formation doit être assuré ⁽²³⁾.

3.13. Le soutien à la formation des adultes bénéficie de façon considérable aux travailleurs concernés, à leurs employeurs ainsi qu'à l'ensemble de l'économie, dans le cadre d'une **transformation fondamentale du monde du travail**, dont le principal moteur est le changement climatique. Le **financement du renforcement des compétences et de la reconversion professionnelle** de la main-d'œuvre avec l'aide du FSE+, d'autres fonds européens, des services publics de l'emploi nationaux, ainsi qu'avec la contribution des employeurs est de la plus haute importance et devrait être soutenu par des stratégies efficaces de reconversion et de renforcement des compétences. Soutenir la collaboration entre les entreprises et mettre en commun les ressources afin de répondre aux besoins de formation peut s'avérer particulièrement utile pour les PME qui ne disposent pas du temps ni des ressources nécessaires pour pouvoir assurer seules des formations ⁽²⁴⁾. L'acquisition de compétences vertes sur le lieu de travail permettrait d'améliorer la résilience et la capacité d'adaptation des travailleurs, des cadres et des autres parties prenantes, tout en contribuant à la croissance verte.

⁽²⁰⁾ Résolution du Parlement européen du 15 janvier 2020 sur le pacte vert pour l'Europe.

⁽²¹⁾ Souligné par nous.

⁽²²⁾ Le mécanisme pour une transition juste s'inscrit dans le cadre du plan d'investissement pour une Europe durable et mobilisera au moins 100 milliards d'EUR d'investissements en vue d'apporter un soutien ciblé supplémentaire aux régions les plus touchées par la transition vers une économie neutre pour le climat et qui bénéficient d'une moindre capacité de relever le défi.

⁽²³⁾ JO C 262 du 25.7.2018, p. 1.

⁽²⁴⁾ Cedefop (2019), Skills for green jobs: 2018 update (Compétences pour les emplois verts: mise à jour 2018). Cette étude porte sur l'évolution de la situation en Allemagne, au Danemark, en Espagne, en Estonie, en France et au Royaume-Uni.

3.14. Le CESE se félicite du fait que le Conseil «Environnement» s'est réuni le 5 mars 2020 et a débattu du pacte vert et de **l'écologisation du Semestre européen** ⁽²⁵⁾, et demande à la Commission de travailler de concert avec les ministères de l'éducation, les partenaires sociaux concernés et les organisations de la société civile à l'élaboration de recommandations par pays à l'intention des États membres de l'Union européenne qui porteraient sur le renforcement de l'offre de compétences vertes à tous les niveaux et dans tous les types d'enseignement des secteurs de l'éducation et de la formation, de l'éducation de la petite enfance à l'enseignement supérieur et à l'éducation des adultes, en veillant à la fourniture d'un soutien efficace aux adultes sur les lieux de travail et en dehors.

Bruxelles, le 2 décembre 2020.

La présidente
du Comité économique et social européen
Christa SCHWENG

⁽²⁵⁾ Conseil «Environnement», 5 mars 2019.